

Décision

Générale

colonial

Décision n° 267 4 mars 1953

n° 267 4

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 5 du 01/04/1953

Date de publication
4 mars 1953

Date du numéro
1 avril 1953

TEXTE INTÉGRAL

M. Manoussou (Marcel) est engagé en qualité d'électricien à titre précaire et révocable, à la somme mensuelle de 40.000 francs, exclusive de toute indemnité, y compris les charges de famille, pour compter du 19 janvier 1953 et mis à la disposition du Directeur du Service des Travaux Publics.